COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20220205

L'an deux mil vingt-deux, le 24 février à 20 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Vibraye, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Date de convocation
16 février 2022

Date d'affichage
16 février 2022

Nombre de conseillers
En exercice : 42
Présents : 37
Votants : 41

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-200072692-20220224-BP0920220205-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/03/2022

Étaient Présents :
MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, CHÉRON Michel, DARROY Claude, FLAMENT Dominique, FOUCAULT Yves, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSE Nicolas, MERCIER Marc, MÉTAIS Didier, PARIS Hubert, PITOU Jean Philippe, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, HAUSSON Françoise, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, membres titulaires, Mme Annick BRUNEAU, membre suppléant.

Étaient excusés :
Mme BESNIER Claire donne pouvoir à Jean Pierre MARIAIS
M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à Benjamin LABURTHE TOLRA
M.NICOLAY Christophe donne pouvoir à Jacques LACOCHE
Mme STERBA Eleonora donne pouvoir à Jean Pierre MARTEL
M. MORIN Sébastien

Mme RENARD Candy est nommée secrétaire de séance.

OBJET : **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ANNEXE BASE DE LOISIRS**

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°20211117 du 25 novembre 2021, adoptant le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2022,
Vu la délibération n° 20211118 du 25 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier 2021-2026,

Monsieur LEROY Michel présente le budget primitif 2022 du budget annexe intitulé « Base de Loisirs » :
- pour la section de Fonctionnement, s'équilibrant en dépenses et en recettes à 178 062,00 €
- pour la section d'Investissement
  Dépenses = 50 046,00 € Recettes = 109 147,00 €

Après présentation, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE,** à la majorité, le Budget Primitif 2022 par vote :

21 voix POUR **15 voix CONTRE** **5 ABSTENTIONS**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 28 février 2022
Le Président,
Michel LEROY

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint Pierre
72120 SAINT-CALAIS